



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate

COMPLEXE AQUATIQUE EXTÉRIEUR LE PROJET VA DE L'AVANT

L'Île-Perrot, le 2 février 2021 – Malgré la réponse négative pour la demande de subvention au programme d'aide financière des gouvernements du Québec et du Canada dans le cadre Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives (PAFIRS – EBI) pour son complexe aquatique extérieur, L'Île-Perrot va toujours de l'avant avec le projet de construction du nouveau complexe aquatique extérieur.

« Nous savions que l'enveloppe de 294 millions de dollars du PAFIRS était insuffisante pour combler les quelques 1,5 milliard de dollars en projets déposés partout au Québec. Toutefois, nous avons bon espoir de nous qualifier puisque nous respectons les critères du programme et qu'il s'agit d'un superbe projet. Nous sommes très déçus d'essuyer un refus; mais nous étions prêts à toute éventualité », mentionne le maire de la Ville de L'Île-Perrot, monsieur Pierre Séguin.

De fait, ce refus ne freine pas la Ville pour autant. Le conseil et l'administration municipale iront de l'avant avec cet important projet et une portion de la taxe d'accise remise dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pourra être appliquée au financement. *« Un complexe aquatique extérieur accessible à tous et à toutes est essentiel. Notre population mérite des infrastructures adaptées à ses besoins et aux normes actuelles »,* ajoute le maire. Concrètement, les installations actuelles ont largement dépassé leur durée de vie utile, ne répondent plus aux besoins de la population et doivent donc être remplacées.

Rappelons que la Ville avait déposé une demande d'aide financière d'un peu plus de 1,9 million de dollars dans le cadre du programme PAFIRS en février 2020.

L'administration municipale ira en appel d'offres au cours des prochaines semaines afin de concrétiser ce projet. La construction devrait débuter d'ici la fin de l'année et l'ouverture est prévue pour l'été 2022.